

*L'an deux mille vingt et un et vendredi trois septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire*

Étaient présents :

*M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; M. Daniel CAMP ; M. Jean-Marie BRU ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Héléna POLDERVAART ; M. David FRANCO ; Mme Pauline MARCOU MADER ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.*

Étaient Excusés représentés :

*Mme Dominique GODOT-RAMADE représentée par Mme Pauline MARCOU MADER et Mme Aline COUTAREL représentée par Mme Pascale BARNA-LEGRAND.*

*Mme Pauline MARCOU MADER a été nommée Secrétaire de Séance.*

*Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil municipal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.*

*Monsieur le Maire présente ensuite l'ordre du jour :*

- 1 - Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 28 juin 2021 et du 26 juillet 2021 ;
- 2 - Installation d'un nouveau Conseil Municipal ;
- 3 - Suppression du poste de 5ème Adjoint au Maire ;
- 4 - Création de deux postes de délégués ;
- 5 - Election d'un délégué SIVU ;
- 6 - Questions diverses.

### **1 - Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 28 juin 2021 et du 26 juillet 2021**

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

Le procès-verbal du conseil municipal du 26 juillet 2021 est approuvé à la majorité, Monsieur Raoul de RUS s'abstient pour la raison suivante : dans les questions diverses, il n'est pas rapporté que lors de l'intervention de Madame Marie-Line CLUZEL concernant la création d'une crèche sur le territoire communal, elle a précisé que la création d'une telle structure serait un investissement important pour l'EPCI Centre Tarn comparativement au fonctionnement avec les assistantes maternelles. Monsieur le Maire lui rappelle que les procès-verbaux sont adressés plusieurs jours avant les séances sur le mail une date limite est indiquée pour la demande de modification.

### **2 - Installation d'un nouveau Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal, à la majorité (0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 18 voix POUR), installe dans sa fonction de Conseiller Municipal, Monsieur Didier COMBES suite au décès du 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue.

### **3 - Suppression du poste de 5ème Adjoint au Maire**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien du poste de 5ème Adjoint et de créer deux postes de Conseillers Municipaux délégués, de redéfinir les délégations de chacun ainsi que les indemnités de fonction.

Monsieur Raoul de RUS, Conseiller municipal, demande que soient rappelées les délégations attribuées à Monsieur Christian BAÏSSE et le nom de la personne qui a fait l'intendance durant son absence. Monsieur le Maire répond qu'il était en charge des affaires scolaires et de l'informatique, la première a été déléguée à Madame Mélanie BOCCALON, Adjointe au Maire et l'informatique à Madame Dominique GODOT-RAMADE, Conseillère Municipale.

Monsieur Raoul de RUS, Conseiller municipal, expose que ce poste d'adjoint pourrait-être supprimé et remplacé par l'intervention d'un prestataire informatique. Monsieur le Maire répond que ce type de service serait plus onéreux que l'indemnité allouée à un conseiller et pas adapté à la collectivité. Monsieur de RUS, faisant référence au tableau de délégation affiché sur l'écran de la salle du conseil municipal, propose que tous les élus qui ont des délégations soient rémunérés et que la rémunération des adjoints soit diminuée d'autant. Les montants restant à définir ultérieurement. Monsieur le Maire se dit favorable à un débat sur ce point mais en réunion privée du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION et 18 voix POUR), :

- DECIDE de maintenir à cinq le nombre d'Adjoint au Maire ;
- DEMANDE la création de deux postes de délégués ;
- ACCEPTE de procéder immédiatement à l'élection d'un Adjoint au poste de 5ème Adjoint au Maire et de la désignation de deux Conseillers Municipaux délégués, de redéfinir les délégations de chacun ainsi que les indemnités de fonction.

Monsieur le Maire présente le projet de délégation aux Adjointes au Maire et aux Conseillers municipaux puis il invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire.

### **Constitution du Bureau**

M. Jean MARTINEZ et Mme Mélanie BOCCALON ont été désignés comme assesseurs.

### **Liste des Candidats aux fonctions d'Adjointes au Maire**

Monsieur le Maire a constaté que 1 candidat aux fonctions de 5ème adjoint au Maire s'est annoncé. Son nom sera mentionné dans les résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat. Il a ensuite été procédé à

l'élection du 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, sous le contrôle du bureau constitué s'y rapportant.

**Résultats du 1° Tour de Scrutin**

a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	:	0
b) Nombre de votants (enveloppes déposées)	:	19
c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	:	2
d) Nombre de suffrages exprimés	:	17
e) Majorité absolue	:	9

Nom et Prénom du Candidat

Nombre de Suffrages obtenus

- COMBES Didier 17 ( Dix sept )

**Proclamation de l'Élection du 5<sup>ème</sup> Adjoint**

A été proclamés 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire et immédiatement installé M. COMBES Didier.

**4 - Création de deux postes de délégués**

Dans un premier temps, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à désigner les conseillers municipaux qui seront délégués : à l'informatique et la communication pour l'un et les Associations sportives, la gestion des chemins ruraux et des dossiers de bornage pour l'autre.

Monsieur le Maire propose que délégation soit donnée à Madame Dominique GODOT-RAMADE pour la gestion de l'informatique et la communication. Suite à l'intervention de Monsieur de Rus au précédent conseil concernant le conflit d'intérêt de l'adjointe (Madame Boccalon) en charge des associations sportives et en même temps Vice-Présidente de l'AMM, Monsieur le Maire propose d'attribuer la charge des association sportives à Monsieur Camp et répond ainsi favorablement à la requête de Monsieur de Rus. Il propose de déléguer à Monsieur Daniel CAMP en complément des associations sportives, la gestion des chemins ruraux et des dossiers de bornage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (0 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS et 17 voix POUR), adopte la proposition de Monsieur le Maire de désigner Madame Dominique GODOT-RAMADE pour la gestion de l'informatique et la communication et à Monsieur Daniel CAMP pour les associations sportives, la gestion des chemins ruraux et des dossiers de bornage.

Suite à l'élection de Monsieur Didier COMBES en tant que 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire et à la désignation de Madame Dominique GODOT RAMADE et Monsieur Daniel CAMP comme délégué, Monsieur le Maire propose de réviser la répartition des délégations qui avaient été fixées par délibération 2020-32 du 02/06/2020, comme suit :

- Maire : Finances - Suivi technique des travaux - État-civil - Gestion du personnel – P.L.U.I
- 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire : Urbanisme – Cadastre - Voie publique - Espaces verts - Réseaux électriques – Eau & Assainissement
- 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Finances (suivi budget) - Recherche de subventions - Économies d'énergie – Tourisme - Développement durable
- 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Travaux – Patrimoine - Aménagement du territoire
- 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Vie associative - Enfance/Jeunesse – Culture
- 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire : Affaires scolaires - Informatique (gestion du parc informatique et du site internet)

Il propose de répartir les délégations comme ci-dessous :

- Maire : Finances - Suivi technique des travaux - État-civil - Gestion du personnel – P.L.U.I

- 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire – M. Jean-François COMBELLES : Urbanisme – Cadastre - Voie publique - Espaces verts - Réseaux électriques – Eau & Assainissement
- 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire – Mme Marie-Claude ROBERT : Finances (suivi budget) - Recherche de subventions - Tourisme
- 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire – M. Jean MARTINEZ : Travaux – Patrimoine - Aménagement du territoire
- 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire – Mme Mélanie BOCCALON : Affaires scolaires - - Enfance/Jeunesse - Culture et associations culturelles
- 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire – M. Didier COMBES : Économies d'énergie- Développement durable
- 1<sup>er</sup> Conseiller Municipal délégué – Mme Dominique GODOT RAMADE : Informatique (gestion du parc informatique et du site internet) - Communication
- 2<sup>ème</sup> Conseiller Municipal délégué – M. Daniel CAMP : Associations sportives, gestion des chemins ruraux et des dossiers de bornage

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité (0 voix CONTRE, 2 ABSTENTIONS et 18 voix POUR), adopte la proposition de Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire propose de revoir les indemnités attribuées aux adjoints et de fixer des indemnités de fonction des Conseiller municipaux ayant reçu délégation.

Dans un premier temps, il rappelle les indemnités qui ont été attribuées le 2 juin 2021 :

		%	Montant BRUT
1 <sup>er</sup> Adjoint		20%	770,10 €
2 <sup>ème</sup> Adjoint	Finances (suivi budget) - Recherche de subventions - Économies d'énergie – Tourisme - Développement durable	20%	770,10 €
3 <sup>ème</sup> Adjoint	Travaux – Patrimoine - Aménagement du territoire	20%	770,10 €
4 <sup>ème</sup> Adjoint	Vie associative - Enfance/Jeunesse - Culture	20%	770,10 €
5 <sup>ème</sup> Adjoint	Affaires scolaires - Informatique (gestion du parc informatique et du site internet)	20%	770,10 €
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>3 850,50 €</b>

Compte tenu des délégations et du temps nécessaire à leur bonne exécution, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les indemnités de la façon qui suit :

		%	Montant BRUT
1 <sup>er</sup> Adjoint	Urbanisme – Cadastre - Voie publique - Espaces verts - Réseaux électriques –n Eau & Assainissement	20%	770,10 €
2 <sup>ème</sup> Adjoint	Finances (suivi budget) - Recherche de subventions - Tourisme	20%	770,10 €
3 <sup>ème</sup> Adjoint	Travaux – Patrimoine - Aménagement du territoire	20%	770,10 €
4 <sup>ème</sup> Adjoint	Affaires scolaires - - Enfance/Jeunesse - Culture	20%	770,10 €
5 <sup>ème</sup> Adjoint	Économies d'énergie- Développement durable	10%	385,06 €
1 <sup>er</sup> Délégué	Informatique (gestion du parc informatique et du site internet) - Communication	5%	192,52 €

2 <sup>ème</sup> Délégué	<i>Associations sportives, gestion des chemins ruraux et des dossiers de bornage</i>	5%	192,52 €
	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>3 850,50 €</b>

### **5 - Election d'un délégué SIVU**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2020-44 du 2 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a élu comme délégué titulaire Monsieur Christian BAÏSSE.

Suite au décès de Monsieur BAÏSSE, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire suivant les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5212-7, et aux statuts du dit Établissement Public de Coopération Intercommunale, d'un délégué titulaire de la Commune pour siéger au Comité de ce Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- PROCEDE conformément à la réglementation en vigueur, à l'élection d'un délégué titulaire :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés : 18
- e) Majorité absolue : 9

a obtenu :

- Madame Pascale BARNA-LEGRAND : 18 voix

Est élue déléguée titulaire pour siéger au Comité Syndical du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Pays du Dadou : Madame Pascale BARNA-LEGRAND.

### **6 - Questions diverses**

6a- PERSONNEL COMMUNAL :

Mesdames Marie-Line CLUZEL et Marie-Claude ROBERT expliquent que les communes ont pour obligation de mettre en place un règlement intérieur de la Mairie dans l'année qui suit la mise en place du conseil municipal. Ce règlement intérieur a pour vocation de fixer les règles de vie dans la collectivité et la gestion du personnel afin de permettre aux agents d'être épanoui dans leur métier. Madame Robert précise que n'ayant pas de délégués du personnel dans la commune, ce règlement une fois établi sera soumis à l'approbation du Comité Technique puis celle du conseil municipal. Au préalable une réunion sera organisée de façon collective puis individuelle avec le personnel au cours du mois de septembre afin de présenter le projet. Madame Marie-Line CLUZEL soumet l'idée que les entretiens soient réalisés par 2 élus afin de « tirer les vers du nez » aux agents réservés qui n'osent pas parler.

Ensuite, elles présentent un diaporama sur les lignes directrices de gestion qui détermineront le pilotage des ressources humaines.

Madame ROBERT expose que des anomalies ont été constatées, en effet, un agent à temps complet est censé effectuer 1607 h par an, ce qui n'est pas le cas pour la majorité des agents Montredonnais, y compris les temps partiels, qui n'effectuent pas la totalité des heures sur l'année, chose à laquelle il faudra remédier.

Madame Marie-Claude ROBERT, Adjointe au Maire, ajoute que le personnel bénéficie de 3 jours de congés accordés par le Maire et des jours de congés liés à l'ancienneté. Elle explique que ces jours sont illégaux et doivent être supprimés. Madame Marie-Line CLUZEL, Conseillère Municipale, annonce qu'une compensation à cette perte est en cours de réflexion. Monsieur le Maire précise que contrairement à lui, son prédécesseur accordait 5 jours de congés du Maire.

Madame Marie-Claude ROBERT explique que le cumul de ces jours illégaux équivaut à un poste à mi-temps, de plus elle précise que les charges de personnel représentent 44 % du budget communal soit 839 000 €. Monsieur le Maire se dit favorable à la mise en place des lignes directrice de gestion et du règlement intérieur, étant donné que les salaires sont financés par l'État, il est normal d'avoir un droit de regard. Madame ROBERT rajoute que la réunion d'information des agents communaux devra avoir lieu dans les plus brefs délais afin que ce qui est annoncé en séance, ce soir, ne soit pas déformé.

Marie-Line CLUZEL relève un autre dysfonctionnement, le manque de responsable dans les services. Monsieur le Maire répond que seuls les services techniques ont un responsable. Madame CLUZEL souhaite qu'un responsable soit nommé dans chaque service. Monsieur le Maire déclare que le service enfance jeunesse est géré par la communauté de communes Centre Tarn et que concernant le service administratif qui ne pose pas de problème particulier en termes de fonctionnement, la collectivité a fait le choix de supprimer le poste de Directeur Général des Services. Il explique qu'un DGS a un coût de 44 000 € annuel et qu'un tel poste ne se justifie pas. Il fait savoir que le poste de responsable du personnel administratif est assumé par lui-même. Marie-Line CLUZEL précise qu'un rendez-vous sera fixé prochainement avec le responsable des services techniques.

Mesdames CLUZEL et ROBERT remercient l'agent administratif en charge du personnel pour sa coopération mais aussi le Centre de Gestion.

Un élu demande quels sont les autres avantages du personnel. Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de treizième mois et que seule une prime dérisoire est accordée en fin d'année. Madame CLUZEL précise que contrairement à l'idée générale, les salaires sont très bas en comparaison avec le secteur privé.

Madame ROBERT explique que des évolutions par concours sont possibles. Un bémol est à noter sur ces concours, qui ne se déroulent pas toujours sur le département.

6b- ENVIRONNEMENT :

Madame Pauline MARCOU MADER, Conseillère Municipale, annonce qu'un rendez-vous a été fixé dans le cadre de la mise en place de composteurs dans les cimetières.

6c- REPONSES AUX QUESTIONS DE LA LISTE D'UN BEL AVENIR POUR MONTREDON :

*1) Suite à la décision de Monsieur le Maire de fermer les décharges sauvages, est-il possible de prendre un arrêté municipal formalisant cette décision ?*

Monsieur le Maire accepte.

*2) Est-il possible d'envisager la création d'une déchetterie officielle prenant en charge tous les déchets sauf les déchets ménagers. Cela évitera les dépôts sauvages, sachant par ailleurs que les déchetteries les plus proches sont à Réalmont ou à Saint-Pierre de Trivisy, soit à une trentaine de kilomètres aller-retour.*

Monsieur le Maire répond que la gestion des ordures ménagères est une compétence intercommunale et la valorisation des déchets dépend de Trifyl. Monsieur Raoul de RUS va donc se rapprocher de la communauté de communes Centre Tarn.

Madame Claude HUET, Conseillère Municipale, demande que des bennes à ordures soient mises à dispositions des administrés. Monsieur Jean-François COMBELLES explique que ce service a été supprimé pour des raisons d'incivilité.

Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Conseiller municipal, précise que la Commune a la chance d'avoir 3 déchèteries bien réparties sur le pourtour de ses limites territoriales ce qui n'est pas le cas pour toutes les communes. Monsieur le Maire relève un problème d'horaires d'ouverture et d'un accès interdit aux engins agricoles.

*2) Lettre ouverte de Monsieur VIALA au sujet de la rénovation du Moulin de Lafargue.*

*Quelle suite comptez-vous donner à la lettre ouverte de Monsieur Viala qui met en cause la qualité de la restauration du Moulin de Lafargue telle qu'elle avait été voulue par l'ancien propriétaire qui a légué son patrimoine bâti et financier à la commune dans le but que le moulin soit conservé en état de fonctionnement.*

*Un point peut-il être fait sur la restauration, en incluant une visite sur site ?*

Monsieur le Maire précise qu'une réponse a été adressée à Monsieur VIALA, une copie du courrier sera adressée prochainement par mail aux élus.

Monsieur le Maire expose qu'au moment du leg le Moulin de Lafargue n'était pas en état de fonctionnement par le biais de l'eau car la mare servant d'alimentation avait été bouchée par l'ancien propriétaire, Monsieur Sompayrac. Une restauration du mécanisme de fonctionnement est tout à fait possible mais sa mise en route s'avère impossible en raison de l'alimentation hydraulique.

Monsieur le Maire note qu'il a été omis de préciser dans le courrier que le Moulin est inscrit dans le projet global Centre Bourg. Il rappelle qu'après la restauration de l'habitation, il ne reste que 50 000 € pour celle de la grange et du moulin.

Monsieur Alain JAME, Conseiller Municipal, demande s'il serait possible de l'ouvrir aux visiteurs. Monsieur le Maire affirme que pour des raisons de sécurité et d'accessibilité cela s'avère impossible.

Madame Claude HUET, Conseillère Municipale, interroge Monsieur le Maire sur le rôle de la Fondation du Patrimoine. Il explique qu'elle pourrait apporter une aide sur présentation d'un projet pour lequel il souhaite faire appel à l'Association des Amis des Moulins expérimentée en la matière.

Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Conseiller Municipal, signale qu'il a déjà vu fonctionner le Moulin avec l'eau.

Monsieur Alain JAME propose de budgétiser les travaux et de le faire fonctionner avec un moteur électrique comme le faisait Monsieur SOMPAYRAC.

Madame HUET demande si une réunion est prévue avec l'Association des Amis des Moulins, Monsieur le Maire répond que seul un contact a été établi.

Madame Marie-Line CLUZEL, Conseillère Municipale, demande l'état d'avancement de l'acquisition par la commune de la Tour du Nautonnier. Monsieur le Maire fait le rapport de son entretien téléphonique avec le notaire : les héritières n'ont à ce jour pas accepté l'héritage en raison des dettes notamment fiscales sur les propriétés en sol Français faisant partie de l'héritage. Dès lors que l'héritage sera accepté la commune pourra se porter acquéreuse. Si les démarches devaient perdurer plusieurs mois voire plus, Madame CLUZEL demande si la commune ne pourrait pas bâcher l'édifice à ses frais. Monsieur le Maire dit qu'une telle intervention ne peut se faire qu'après avis des Bâtiments de France mais qu'à ce jour cela reste une propriété privée.

6d- CHEVRES DU PRADEL :

Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Conseiller Municipal, demande ce qu'il en est de l'évolution de la problématique des chèvres. Monsieur le maire, réponds que la fondation Brigitte Bardot projette une capture au cours du mois de septembre mais ils doivent trouver un bénévole qui nourrisse les chèvres en amont afin de faciliter la saisie.

6e- CROIX ROUGE :

Madame Héléna POLDERVAART, Conseillère Municipale, rapporte que l'association Croix Rouge tiendra une permanence mercredi prochain dans les locaux et ce tous les 15 jours. La commune a fourni un réfrigérateur et un congélateur placé dans la salle de réunion. Elle précise que l'accès se fera par l'arrière de la mairie par soucis de discrétion des 6 ou 7 familles bénéficiant d'une aide alimentaire.

*Aucune autre question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22h00.*

**Approbation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2021**

	NOM Prénom	Signature
	CHAMAYOU Jean-Paul	
	COMBELLES Jean-François	
	ROBERT Marie-Claude	
	MARTINEZ Jean	
	BOCCALON Mélanie	
	COMBES Didier	
	LESCURE Jean-Pierre	
	CLUZEL Marie-Line	
	GODOT-RAMADE Dominique <i>(représentée par Mme Pauline MARCOU MADER)</i>	
	BRU Jean-Marie	
	CAMP Daniel	
	BARNA-LEGRAND Pascale	
	FRANCO David	
	POLDERVAART Héléna	
	MARCOU MADER Pauline	
	COUTAREL Aline <i>(représentée par Mme Pascale BARNA-LEGRAND)</i>	
	JAME Alain	
	HUET Claude	
	DERUS Raoul	